



LE

CACARDEUR



Bulletin



municipal



Le 5 août 2015





Prochaine réunion du conseil : 10 août 2015, à 19 h 30

Numéros de téléphone à retenir :

Bureau municipal :
567-2203

Pompiers, ambulance,
police : 911

Centre des loisirs :
567-2177

Site Internet :
www.pointe-aux-outardes

Bibliothèque municipale
(lundi soir) : 567-9529
Régie de gestion des
matières résiduelles de
Manicouagan :

589-4557

Site d'enfouissement :
567-3118 ou 589-4557

Maison des jeunes :
567-1202

CLSC : 567-2274

Fourrière municipale :
589-1597

Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi au jeudi
7 h 45 h à 12 h
13 h à 16 h 30

Vendredi
8 h à 12 h

MOT DU MAIRE

Bonjour à tous,

Mon mot ne sera pas très long, car même si nous voulons faire avancer les dossiers, la réponse est « fonctionnaires en vacances ».

Donc, les dossiers des grandes marées 2010, les épis de pierre avec ensablement sont en vacances eux aussi.

La phase II pour les rénovations du Centre des loisirs est en marche et le tout devrait être complété à la fin du mois de septembre.

Le dossier du Centre de recherche se poursuit même en été. Le 15 juillet dernier s'est tenue une rencontre à Québec et une autre aura lieu le 24 août avec la firme AGEKO.

Quant au dossier Résolu, le comité poursuit ses démarches et espère un règlement dans les semaines qui suivent. J'ai bien dit « espère », car malgré les nombreuses rencontres et appels téléphoniques, nous en sommes à une guerre de données et d'études, là aussi.

Pour les vacances, cet item est remis à une date ultérieure.

Bonne fin d'été et surtout, du SOLEIL !

André Lepage, maire

TAXES MUNICIPALES

**INFOS : DATE À VENIR POUR LE PAIEMENT DES TAXES :
20 SEPTEMBRE 2015.**

NOTE : Si vous faites affaire avec une institution financière, n'oubliez pas de lui faire parvenir une copie de votre compte de taxes afin qu'elle puisse effectuer le paiement de vos taxes.

Vous avez la possibilité de payer par chèque, en argent, par la Caisse populaire Desjardins ou par le biais d'Internet.

Si vous avez déménagé ou prévoyez le faire, veuillez, s'il vous plaît, en informer la municipalité en joignant à votre paiement votre nouvelle adresse. De plus, n'oubliez pas d'aviser le bureau de poste afin que vous puissiez obtenir votre courrier.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT

La Société de développement de Pointe-aux-Outardes vous informe que des terrains situés à l'entrée du secteur Les Buissons sont présentement à vendre.

Vous avez dessein de construire une résidence, alors communiquez avec nous au 418 567-2203, nous vous donnerons les renseignements nécessaires pour la réalisation de votre projet.

SERVICE DES LOISIRS

Bonjour à tous !

Maintenant que le mois de juillet est derrière nous avec son temps maussade, dirigeons-nous vers le mois d'août que nous souhaitons « ensoleillé ». Malgré le temps froid, nous avons eu la chance d'avoir nos activités. Le groupe de course, le soccer ainsi que le camp de jour font toujours la joie des plus grands et des plus petits.

Aussi, nous avons eu la chance d'avoir une superbe belle journée au Parc Nature de Pointe-aux-Outardes lors de l'activité familiale tenue le 25 juillet dernier. La journée ainsi que la soirée furent un franc succès. La présentation en soirée de la pièce de théâtre « Au pied de la lettre » du Théâtre Témoin, malgré les mouches omniprésentes, a attiré près de 50 personnes. Un beau succès pour une première édition.

Nous aimerions aussi remercier tous les bénévoles, les employés et les visiteurs qui sont venus au Kite-Fest. Encore une fois, cette

année, le festival fut un grand succès. Merci à vous tous, on se revoit l'année prochaine.

Nous sommes en train de préparer les activités que nous aurons pour vous cet automne et qui seront dévoilées dans les prochaines semaines. Beaucoup de nouveautés et de classiques seront de retour.

On se revoit en septembre les amis !! Soyez sécuritaires dans vos activités et bougez !!

TRAVAUX PUBLICS

HORAIRE D'ARROSAGE

Voici l'horaire estival allant du 1^{er} juin au 15 octobre, selon lequel vous aurez droit d'arroser et de **procéder au nettoyage de vos voitures**, soit : **entre 18 h et 22 h**, soit :

SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES	
LUNDI	Du 595 au 632 chemin Principal
MARDI	Du 1 au 163 rue Labrie
MERCREDI	Du 164 au 227 rue Labrie
JEUDI	Du 228 au 258 rue Labrie et rue David
VENDREDI	Du 259 au 390 rue Labrie

SECTEUR LES BUISSONS	
LUNDI	Du 39 au 139-A chemin Principal
MARDI	Du 140 au 200 chemin Principal et rues Bélanger, de la Source, Finn, Outardes, Dallaire, Chevalier et Tremblay
MERCREDI	Du 201 au 301 chemin Principal et rue Gagné
JEUDI	Du 302 au 334 chemin Principal et rues Saint-Laurent, des Bouleaux, Harvey et du Moulin
 VENDREDI	Du 341 au 493 chemin Principal et rues Bilodeau, Radisson, du Coteau, Boisjoli, Olympique, Albert et Gaston

◆ **ARROSAGE - BOYAU À LA MAIN**

Le conseil municipal revient avec la même formule, soit celle d'assouplir son règlement d'arrosage afin d'accommoder certains citoyens par rapport à l'horaire établi.

La municipalité assouplit le règlement en autorisant l'arrosage d'arbustes, de fleurs et le nettoyage des voitures en dehors de l'horaire d'arrosage obligatoire mais seulement avec le boyau à la main.



Pour ceux qui ne respecteront pas l'horaire prévu, des sanctions seront prises et ce, sans préavis. Pour toute personne physique qui contrevient au présent règlement 2002-99 commet une infraction et est passible, pour toute infraction ou récidive, d'une amende de 100 \$. Nous demandons donc la collaboration des citoyens afin d'en aviser la municipalité.

Nous demandons également à tous ceux possédant un puits de nous en informer. La municipalité vous identifiera de façon à ce que vous ne receviez pas d'amende de la part de la municipalité ou de la Sûreté du Québec. Vos puits seront également vérifiés.



Également, ceux qui prévoient faire le remplissage d'une piscine ou ensemençer/réensemencer une nouvelle pelouse ou afin de la réparer, veuillez nous appeler au numéro 567-2203, nous préverons une période à cet effet.

Vous pouvez aussi consulter le site Internet : http://www2.ville.montreal.qc.ca/jardin/info_verte/pelouse_ecologique/ensemencement.htm le Guide écologique d'entretien de la pelouse. Il vous donne des renseignements sur la tonte, l'arrosage, l'ensemencement, les pelouses clairsemées et autres.

Selon la réglementation municipale sur l'eau potable, il est mentionné au : **Chapitre III Période d'interdiction totale**

Article 7 : Interdiction totale

Même si l'utilisation de l'eau potable est permise ou restreinte en vertu du présent règlement, lorsque survient une sécheresse ou à l'occasion de bris majeurs à un élément ou à des éléments du réseau d'aqueduc ou encore lors de situations d'urgence ayant un impact sur l'alimentation, la disponibilité ou la distribution de l'eau potable, le maire ou l'autorité compétente sont autorisées à décréter une interdiction totale d'utiliser l'eau potable du réseau municipal d'aqueduc pour d'autres fins que celles de consommation et d'hygiène corporelle.

L'interdiction est applicable à l'ensemble du territoire de la municipalité ou seulement à une partie de celui-ci si les circonstances l'exigent.



INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Si vous prévoyez faire des rénovations ou autres, vous aurez besoin, par conséquent, d'un permis. Prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour émettre le permis.

RAPPEL : Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Les mardis et jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire ;
- Nom, adresse, lieu des travaux et no de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui fait les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?

S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment communiquera avec vous. Merci de votre bonne collaboration.

UN SIMPLE RAPPEL : Vous avez fait une demande de permis pour vos travaux, n'oubliez pas de venir le chercher à la municipalité.

POMPIERS VOLONTAIRES DE POINTE-AUX-OUTARDES

BRIGADE DE POMPIERS VOLONTAIRES



En cas d'urgence, composez le 9-1-1.

Recrutement de pompiers volontaires

Si vous désirez faire partie de la brigade de pompiers volontaires, faites-nous parvenir votre demande par courrier et nous communiquerons avec vous. Nous avons toujours besoin de personnes qui veulent s'engager et aider les autres.

Richard Dallaire, chef pompier

Ramonage de cheminées : N'oubliez pas que les brosses pour le ramonage de la cheminée sont disponibles à la municipalité. Il suffit d'appeler au ☎ 418 567-2203.



SOPFEU : À leur demande, tout citoyen désirant faire un feu de branches, broussailles ou autres, doit en obtenir l'autorisation et en faire la demande auprès du chef pompier, Richard Dallaire, du Service Incendie de Pointe-aux-Outardes et ce, à n'importe quelle période de l'année. Ainsi, s'il y a propagation, le feu sera localisé rapidement.

INTERDICTION DE FAIRE DES FEUX À CIEL OUVERT EN FORÊT OU À PROXIMITÉ

QUI DÉCIDE ?

Selon l'article 189 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier : « Quand il est d'avis que les conditions climatiques l'exigent, le ministre peut restreindre ou interdire la circulation en forêt ainsi que l'accès à celle-ci et prescrire toute autre mesure propre à diminuer les risques d'incendie. » L'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité constitue une mesure préventive décrétée par le ministre responsable de l'application de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.



QUAND ?

En même temps que la suggestion de mesures préventives lors de travaux en forêt.

Lorsque les indices de danger d'incendie atteignent les seuils d'alerte identifiés dans la « Grille de décision – Indices et variables à considérer » de la SOPFEU.

QU'EST-CE QU'UN « FEU À CIEL OUVERT » ?

Tout feu brûlant librement ou qui pourrait se propager librement. Les **éléments pyrotechniques** (feux d'artifice), les **instruments produisant des flammèches ou des étincelles** (instruments de soudage) constituent des exemples de feux à ciel ouvert.

Ne sont pas considérés comme des feux à ciel ouvert : les feux allumés dans des installations prévues à cet effet et munies de pare-étincelles, tels poêle, foyer, contenant de métal. Pour être réglementaires, les pare-étincelles doivent présenter des ouvertures d'une dimension maximale de 1 centimètre.

QU'EST-CE QUE LA « PROXIMITÉ DE LA FORÊT »?

Il est difficile de déterminer une distance précise puisque les risques de propagation sont liés à plusieurs éléments comme les conditions météorologiques, la période du jour et le type de combustibles.



De plus, ces mêmes éléments sont à leur tour influencés par les saisons. Au printemps, par exemple, il faut être particulièrement vigilant. En effet, le combustible de surface, composé d'herbe sèche, de brindilles ou de mousse, s'enflamme facilement et risque de propager le feu à la forêt environnante.

Source :

Lire la suite en allant sur le site de la SOPFEU à www.sopfeu.qc.ca.

CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE MANICOUAGAN

Centre de santé et de services sociaux
de Manicouagan

Veillez prendre note que pour le renouvellement de votre carte d'assurance-maladie, vous devez vous présenter avec deux pièces d'identité, votre formulaire de renouvellement et la photo exigée.

HORAIRE DU SERVICE

◆ **Pointe-aux-Outardes (471, chemin Principal)**

- Prise de sang et soins infirmiers

Tous les mardis de 8 h 15 à 9 h 45

Pour prendre rendez-vous pour une prise de sang, vous devez téléphoner au numéro **567-2274** et laisser votre nom et no de tél., ou encore vous présenter à la réception du CLSC de Chute-aux-Outardes, **du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.**

CONSULTATION PROVINCIALE – FEMMES ET RURALITÉ

Veillez prendre note qu'une **consultation provinciale** sur **les femmes et la ruralité** se tiendra dans notre municipalité :

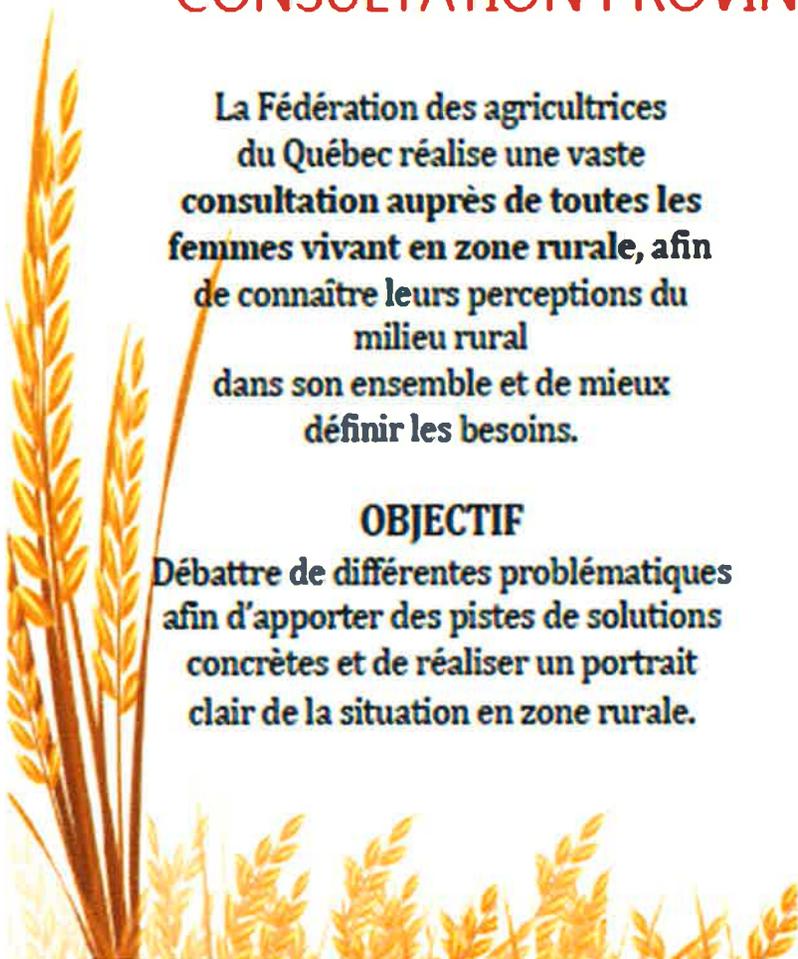
Quand : Le mardi 18 août 2015

OÙ : Au 471, chemin Principal (Édifice municipal, salle du conseil)

Heure : À 19 h

En quoi ça consiste ? Voir la publicité ci-après.

CONSULTATION PROVINCIALE - FEMMES & RURALITÉ



La Fédération des agricultrices du Québec réalise une vaste consultation auprès de toutes les femmes vivant en zone rurale, afin de connaître leurs perceptions du milieu rural dans son ensemble et de mieux définir les besoins.

OBJECTIF

Débattre de différentes problématiques afin d'apporter des pistes de solutions concrètes et de réaliser un portrait clair de la situation en zone rurale.

Femmes de la Côte-Nord, la tournée sera chez vous.

Le mardi 18 août 2015 de 19h à 22h

À Pointe-aux-Outardes (salle du conseil municipal)

471, Chemin Principal



[Inscription en ligne](#)

ou par courriel à carmenhoude@agricultrices.com

Qui peut participer?

Toutes femmes vivant en zone rurale, productrices agricoles ou non.

Vous pouvez aussi compléter le sondage en ligne:

<http://www.agricultrices.com/>

Thèmes abordés

Conciliation travail-famille

Détresse psychologique

Place des femmes dans les instances démocratiques

Autonomie économique des femmes



[Agricultrices.com](http://agricultrices.com)

POUR VOUS INSCRIRE
POUR VOUS BALADER
AFFILIEZ-VOUS À L'UQRA

fed.agricultrices@upa.qc.ca
450 679-0540, poste 8469
www.agricultrices.com

Ce projet est réalisé grâce à
la participation financière du

Secrétariat
à la condition
féminine

Québec

L'escouade des plages – UN SIMPLE RAPPEL

L'escouade des plages se veut une équipe mobile qui ira à la rencontre de la population régionale et des visiteurs de façon proactive dans différents lieux touristiques/haltes et lieux publics du territoire de la Péninsule. Cette formule permet d'établir une animation dynamique créant ainsi une expérience mémorable, aux résidents de redécouvrir leur région et aux touristes de mieux la découvrir et de connaître sa biodiversité sous toutes ses facettes.



En plus de sensibiliser les gens à adopter des gestes écoresponsables aux plages et endroits publics, ils animeront les bibliothèques des plages; même principe que nous retrouvons au sein des bibliothèques municipales. De plus, avec l'attribution d'aire marine protégée, il va de soi de l'importance de conscientiser les visiteurs sur le respect de l'environnement en vue d'adopter un comportement responsable en dotant la région d'une image de développement durable. La biblio en est une bonne excuse.

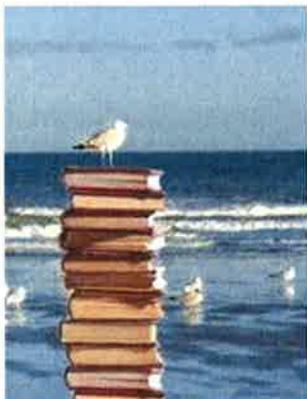
Trois (3) rôles :

a) Animation

b) Sensibilisation à l'environnement, gestes écoresponsables et éducation à la biodiversité

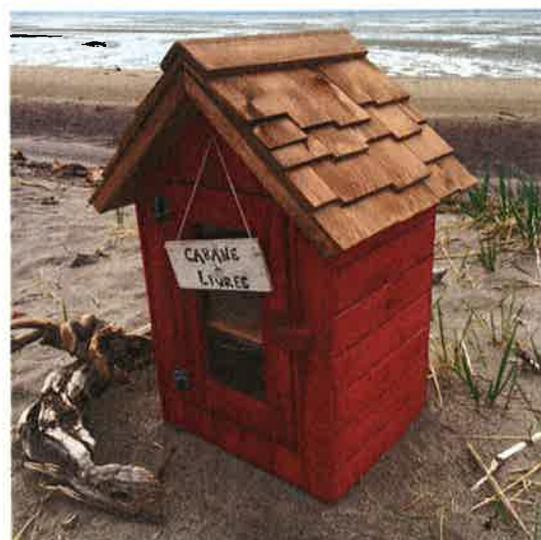
c) Information touristique mobile

Un réseau de bibliothèques des plages : NOUVEAUTE 2015



Une bibliothèque libre-service permet aux utilisateurs de la plage qui désirent s'adonner à la lecture de le faire sans dépenser le moindre sou. **La seule condition**, c'est de **ramener le livre après l'avoir lu**. De petites «cabanes à livres» seront installées à même les affiches de la route des plages où se trouvent les

plages, sur le territoire de la Péninsule.



Points de service où nous retrouvons une bibliothèque dans la péninsule Manicouagan

- | | |
|---------------------------|---|
| - Plage Chouinard | Municipalité de Pointe-Lebel |
| - Plage Pointe Paradis | Municipalité de Pointe-Lebel |
| - Plage Baie Saint-Ludger | Municipalité de Pointe-aux-Outardes |
| - Plage du Vieux quai | Municipalité de Pointe-aux-Outardes |
| - Quai de Ragueneau | Municipalité de Ragueneau |
| - BAT | Municipalité de Ragueneau |
| - Parc Rustique | Municipalité de Chute-aux-Outardes, rue du Parc |

Bureau d'accueil touristique de Ragueneau

Le bureau d'accueil touristique (BAT) de Ragueneau, géré par la Corporation de développement récréotouristique de la péninsule Manicouagan (CDRTPM), est un organisme sans but lucratif. L'organisme est né de la solidarité des quatre municipalités qui forment la Péninsule : Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes et



Pointe-Lebel. Il fait partie du réseau d'accueil de la Manicouagan et de Duplessis (maintenant nommé Tourisme Côte-Nord Manicouagan). Il est géré et supervisé par Tourisme Péninsule Manicouagan.

Opération : du 22 juin au 1^{er} septembre 2015

Ouverture : 10 h à 18 h

Adresse du BAT: 595, Route 138, Ragueneau (Québec) G0H 1S0

Téléphone : 418 567-8912

www.peninsulemanicouagan.qc.ca

info@peninsulemanicouagan.qc.ca

Services offerts au BAT :

- **Bureau d'information touristique**

- Interprétation du grain de sable (14 panneaux)
- Jardin de sable extérieur et jeux de sable magnétique
- Exposition de sable de la Côte-Nord
- Vente de vire-vent et de cerfs-volants
- Boutique du terroir et des artisans d'ici
- Observation du grain de sable sous microscope
- Prêt de lunette d'approche pour l'observation du phoque gris et des oiseaux



- **Halte touristique**

- Les VR peuvent s'y stationner pour la nuit
- Camping/halte pour les vélos (de courte durée)
- Interdiction de faire des feux à l'extérieur
- Tables de pique-nique
- Salles de bain 24 h
- Station de vidange pour VR
- Eau potable
- Observation du phoque gris et du phoque commun

Une première dans la Manicouagan Invitation à ne pas manquer!



Le mardi 15 septembre prochain à 13 h 30, le comité du développement social invite la population de la Manicouagan à découvrir les secrets de réussite d'une dizaine d'organismes de la région.

Pour connaître certains ingrédients du succès d'une réussite collective, présentez-vous à la salle de la FADOQ à Chute-aux-Outardes située au 1, rue de l'école. Des représentants d'organismes seront là pour livrer leurs trucs et astuces qui vous inspireront pour l'année en cours.

Un poster (affiche) contenant une panoplie d'information sera installé près de chaque table pour préparer vos questions aux organismes présents.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter:

Sonya Paquet, 567-2650

Jean-Pierre Simard, 567-2910

C'EST GRATUIT, MAIS PAYANT...

LE CALENDRIER 2015

Pour les nouveaux arrivants ou pour ceux qui l'ont perdu,
nous en avons quelques exemplaires à la municipalité.



AOUT

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Mardis : Ordures

Vendredis : Recyclage

Lieu d'enfouissement/Écocentre fermé : 7 septembre

Pour des infos : Veuillez appeler à la Régie au 418 589-4557.

Suite : UNE JOURNÉE À LA FERME
COOPÉRATIVE GAÏA
LE SAMEDI 29 AOÛT 2015

Apportez vos couvertures et/ou chaises pour votre pique-nique !!

En prévente : Membre 8\$ /
Non-membre 12\$

Sur place : Membre 12\$ /
Non-membre 15\$

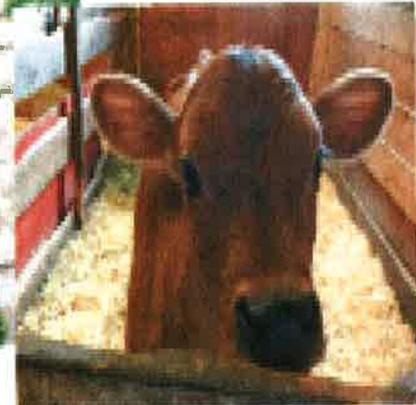
Gratuit : 6 ans et moins
5\$ pour les 6 à 17 ans

** Billets en prévente à la microbrasserie
St-Pancrace, au dépanneur le Fanatik, aux
marchés publics et directement à la Coop Gaïa.

Pour informations: coop_gaia@yahoo.ca
Vanessa Roberge (418) 815-4091



« Vacances à la ferme »
sur place toute la journée !!



À VOIR : l'impressionnante
forêt de champignons Shiitakés



FONDS ALLIÉMENTAIRE
DE LA COOPÉRATIVE
POUR LES COLLECTIVITÉS
DURABLES

LA VOIE
PROPANE



Municipalité de
Pointe-à-Croix-Du-Roch

UNE JOURNÉE À LA FERME

Activités découvertes sur l'agriculture

Samedi, le 29 août 2015

Dès 10h, sur la terre de la Coopérative Gaïa
305, rue Labrie à Pointe-aux-Outardes

PROGRAMMATION



- 10 H** : Atelier « Herbes médicinales » présenté par Julie Péloquin
- 10 H** : Circuit éducatif « Les petites binettes » avec Jeffrey Haney
- 11 H** : Visite de la ferme avec Mélodie Desrosiers

Dîner : Cantine santé et bière de la Microbrasserie St-Pancrease \$

- 13 H** : Visite de la ferme avec Mélodie Desrosiers
- 13 H** : Auto-cueillette de légumes frais dans les champs \$
- 14 H** : Atelier « Comment aménager un jardin permanent chez vous ! »
présenté par Myriam Giroux
- 14 H** : Circuit éducatif « Les petites binettes » avec Jeffrey Haney
- 15 H** : Visite de la ferme avec Mélodie Desrosiers
- 15 H** : Auto-cueillette de légumes frais dans les
champs \$

\$: Coût supplémentaire pour ces activités

VOIR : SUITE À LA PAGE PRÉCÉDENTE

